



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale de
l'Alimentation

Service des actions
sanitaires en production
primaire

Sous-Direction de la
Qualité et de la
Protection des Végétaux

Bureau de la
Réglementation et de la
Mise sur le Marché des
Intrants

251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15

M. Bertrand MAZEL, Président
Syndicat des Riziculteurs de France et Filière
Mas du Sonnailier n° 80
VC 108 de Gimeaux
13200 ARLES

Paris, le **21 OCT. 2014**

Objet : participation à la Commission des Usages Orphelins

Références : BRMMI 2014-5452

Affaire suivie par : Brigitte MAURIZI

mel : brigitte.maurizi@agriculture.gouv.fr

Copie : DRAAF PACA,
expert référents nationaux : J.C. MALET, M. DELOS

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 5 août 2014, vous sollicitez la possibilité pour votre organisme de participer aux réunions de la Commission des Usages Orphelins (CUO) afin d'échanger directement avec les représentants de la DGAL et les représentants des autres filières sur les problématiques phytosanitaires. La filière rizicole participe déjà aux travaux des groupes techniques « filières » de la CUO, via la présence du Centre technique du riz et d'ARVALIS-Institut du végétal.

J'ai l'honneur de vous informer que je donne une suite favorable à votre demande. Je vous prie donc de bien vouloir désigner le représentant de votre organisme, afin de lui adresser l'invitation à la prochaine réunion de la CUO.

Lors de cette réunion, un point sur l'état d'avancement des dossiers de demande de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques, notamment concernant le désherbage du riz, sur la mise en oeuvre du catalogue des usages et sur d'autres questions techniques pourrait être fait.

Concernant le charançon aquatique du riz, *Lissorhoptus oryzophilus*, cet organisme, non réglementé à l'heure actuelle, fait l'objet d'une surveillance et sa détection en France a été notifiée auprès de la Commission et des autres États membres, au titre de l'article 16 -2. de la directive 2000/29.

Par ailleurs, je vous invite à participer activement au groupe sur les usages mineurs qui se met en place au niveau européen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT